

FORUM CIVIL EUROMED. Marseille 10-12 novembre 2000.

Déclaration finale des ONG.

Le Forum Civil Euromed a réuni des représentants de centaines d'ONG à Marseille du 10 au 12 novembre 2000.

Partant du constat que le processus de Barcelone est désormais en panne, les participants ont mis à l'ordre du jour la refondation du partenariat euro-méditerranéen, dans laquelle ils entendent que la société civile euro-méditerranéenne, joue un rôle déterminant et moteur.

L'espoir d'une relation nouvelle entre l'Union européenne et ses partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée qui soit, non seulement économique et financière, mais aussi politique et culturelle, impliquant fortement la société civile a été déçu.

Ce partenariat aurait dû permettre l'instauration de l'état de droit dans toute la région et une régulation régionale d'un type nouveau devant créer les conditions d'un progrès économique, social et environnemental.

L'évaluation réalisée par les participants sur le processus engagé depuis cinq ans montre qu'il n'en a pas été ainsi.

CONSTATS.

L'Europe avait exclu du processus de Barcelone la question de la Paix en Palestine et a fondé sa stratégie sur la réussite du processus d'Oslo.

Aujourd'hui l'échec d'Oslo et du leadership américain sur cette négociation met fin à ce choix stratégique.

Droits de l'homme.

Les pays parties au processus de Barcelone réitèrent leur adhésion à la Déclaration universelle des droits de l'Homme ainsi qu'aux instruments et mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme, dont ils sont presque tous signataires.

Chaque jour, les engagements contraignant ainsi souscrits sont violés. Un trop grand nombre d'habitants de la zone continuent de souffrir du déni de droit et de la privation des libertés fondamentales.

Ignorée par la Déclaration de Barcelone, la majorité des femmes de la région est toujours victime de discriminations inscrites dans la loi et renforcées par les pratiques sociales.

Culture.

Loin d'être au centre du dispositif mis en place à Barcelone, la dimension humaine et culturelle a été marginalisée au profit des préoccupations économiques et sécuritaires. Dès lors, nous réaffirmons que la création de nouvelles relations de confiance et de bon voisinage

ne peut se fonder que sur la plan de la connaissance réciproque, de la reconnaissance des apports mutuels et du dialogue des cultures. D'autre part, les entraves à la circulation des personnes dans l'espace euro-méditerranéen n'ont pas été levées, créant ainsi un obstacle majeur aux échanges culturels et humains.

Économique et social.

Sur le plan du partenariat économique euro-méditerranéen, le Forum civil a dressé un bilan globalement négatif des premières années du partenariat pour les pays du Sud signataires d'accords de libre-échange avec l'Union Européenne : ni sur le plan du développement global, ni sur ceux du commerce, des financements publics ou des investissements, les accords n'ont tenu les promesses de Barcelone.

Développement local.

Les politiques de coopération au développement continuent de marginaliser l'expertise et les savoir-faire des organisations engagées dans le développement local.

Dans nombre de pays, la décentralisation administrative et politique tarde à venir tandis que, sous la pression des politiques libérales et des institutions multilatérales, les états se désengagent de pans entiers du service public.

Les acteurs locaux sont non seulement exclus du processus de prise de décision mais aussi privés d'interlocuteurs.

La logique marchande qui prévaut dans les relations entre l'Union Européenne et les pays partenaires a accéléré la concentration des richesses et diminué les moyens et financements des initiatives locales au profit des investissements d'une économie mondialisée qui exproprie les acteurs locaux et ne participe pas au développement du plus grand nombre.

Environnement.

L'environnement, comme la paix sont des domaines transversaux qui affectent tous les domaines du Partenariat Euro-Méditerranéen. C'est pour cela que l'intégration de l'environnement dans toutes les politiques est une pré-condition pour l'établissement d'une région euro-méditerranéenne avec un développement durable en paix.

En 1997, après deux années de la Déclaration de Barcelone, on a mis en œuvre l'un des objectifs de son programme de travail : l'élaboration d'un programme des actions prioritaires à court et moyen terme pour l'environnement (SMAP). Trois ans après, le SMAP subit encore des lenteurs et il ne fonctionne pas encore pleinement. De même, on a obtenu l'engagement d'élaborer une étude d'impact de durabilité sur la zone méditerranéenne de libre-échange. Mais cela ne représente pas la stratégie du développement durable dont la région a besoin. Ces efforts n'ont pas encore permis d'atteindre le niveau optimal de synergies avec les autres initiatives dans la région.

Jeunesse.

Malgré des avancées importantes (programme Euromed d'action jeunesse, Forum Méditerranéen de la Jeunesse), la contribution de la jeunesse et de ses organisations au processus démocratique n'est toujours pas reconnue.

Tant au Nord qu'au sud de la Méditerranée, les jeunes sont écartés des décisions qui pourtant les concernent. Les participants insistent sur la nécessité d'interpeller l'ensemble

des pays signataires dudit processus sur la délivrance des visas, et notamment des pays du sud de la Méditerranée concernant les échanges Sud Sud.

Migrations.

Aucune avancée n'a été enregistrée dans le domaine des migrations. La question liée à la libre circulation et aux migrations est traitée en contradiction avec les principes démocratiques et ceux des droits humains fondamentaux. Elle n'est prise en compte que sous l'angle sécuritaire, ignorant les conséquences dramatiques des conflits dans la région et ne tenant pas compte des migrations motivées par la recherche de survie et de liberté. Dans les pays du Sud eux-mêmes les droits des migrants sont malheureusement souvent bafoués comme en témoigne la situation faite aux travailleurs africains en Libye.

La mise en œuvre du partenariat.

Le cadre de concertation et de médiation avec la Société civile sur les 3 volets du partenariat est quasi absent. L'information de la société civile est insuffisante en direction des acteurs et des opinions publiques.

Les paiements réalisés au titre du programme MEDA sont très largement insuffisants par rapport aux crédits engagés (26 % par an). Le montant des crédits de MEDA II n'a toujours pas été défini. L'accès aux financements bilatéraux des petits et moyens opérateurs doit être développé. La conditionnalité politique des crédits n'est généralement pas respectée.

PROPOSITIONS.

Paix et prévention des conflits.

Les participants demandent à l'Union Européenne d'assumer ses responsabilités en proposant des mesures d'urgence pour mettre fin à l'agression armée d'Israël et pour protéger les populations palestiniennes, en agissant pour l'application du droit international et des résolutions de l'ONU en vue du règlement du conflit israélo-arabe et du conflit israélo-palestinien, conformément aux engagements pris dans la Déclaration du Conseil Européen de Berlin.

En outre, l'objectif d'une zone libre d'armes nucléaires au Moyen-Orient doit être mis à l'ordre du jour.

Les participants demandent à l'Union Européenne de redéfinir une approche plus globale de la paix et de la sécurité en Méditerranée, élaborée dans la transparence. Ils souhaitent que ceci fasse partie de la « Charte » des Etats partenaires en cours d'élaboration.

Aujourd'hui le concept de sécurité, implique beaucoup plus de facteurs que la défense militaire et inclut nécessairement le développement économique et social, la participation citoyenne, la démocratisation de la vie publique, le respect des droits humains et des différences culturelles. Sans la prise en compte globale de tous ces facteurs, il est impossible de créer un réel espace de coopération méditerranéenne. Les participants souhaitent la mise en œuvre d'une véritable Charte pour la Paix.

Droits de l'Homme.

Les participants appellent les Etats à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'Homme et à œuvrer en faveur de la construction d'Etats de droit dans la région euro-

méditerranéenne, fondés sur des élections libres et équitables, sur une justice indépendante et sur le respect des droits fondamentaux.

A cette fin, ils les appellent à cesser immédiatement toutes les mesures d'intimidation ou de répression tendant à restreindre la liberté d'association, y compris celles visant à priver les associations de moyens matériels et financiers nécessaires à leur action, et notamment les mesures prises contre le financement international des ONG nationales.

Ils exhortent les Etats à éradiquer la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ils attirent l'attention des gouvernements sur la nécessité de prendre en compte le droit des minorités et de résoudre les situations de conflit par la voie politique et pacifique notamment pour la question kurde.

Les participants appellent les Etats à intégrer pleinement la promotion et la protection des droits de la femme en tant que droits humains fondamentaux dans tous les domaines du processus de Barcelone. Ils rappellent tous les textes de portée universelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Ils demandent aux Etats de répondre aux demandes de vérité et de justice exprimées par les familles de disparus et de garantir que les auteurs de violations des droits de l'Homme ne bénéficient pas de l'impunité.

Ils leur demandent de mettre en place un mécanisme de contrôle du respect des clauses sur les droits de l'Homme contenues dans les accords d'association.

Économique et social.

Les participants ont conclu à la nécessité de refonder le partenariat économique en l'articulant sur d'autres logiques que la logique marchande aujourd'hui dominante, et même exclusive. Il est urgent de le recentrer autour d'un développement durable économique, social et environnemental qui fasse droit aux aspirations des secteurs des populations aujourd'hui les plus marginalisées. Il convient, pour ce faire, d'opérer d'importants transferts financiers Nord-Sud, en résolvant en particulier la question de la dette et de son recyclage en faveur de projets de développement durable. Le partenariat économique ne sera porteur d'avenir que s'il est l'amorce de la création d'une véritable zone méditerranéenne de co-développement.

Développement local.

Nous appelons les Etats signataires à intégrer les impératifs suivants :

- La nécessité de prendre en compte les revendications des mouvements de la société civile impliqués dans le développement local.
- La reconnaissance du développement local comme démarche économe et efficiente qui intègre le lien homme-terroir dans une relation sociale et à l'écosystème de proximité.
- L'ouverture de nouveaux programmes et cadres de financements spécifiques au développement local qui soient accessibles aux ONG.
- La reconnaissance du développement local comme démarche qui intègre, au plus près des réalités, les revendications liées aux droits fondamentaux sur les plans économiques, sociaux et culturels.

- La nécessité de réparation des dommages consécutifs aux actes de guerre et de violence ainsi que la reconnaissance de la place que doivent occuper les acteurs du développement local dans la réhabilitation et la construction de la paix.

Environnement.

- Il faut élaborer une stratégie de développement durable pour la région euroméditerranéenne et la zone de libre-échange que le partenariat a prévu ; avec la participation des pays partenaires et celle de tous les acteurs de la région, y compris la participation de la société civile, notamment les ONG, en synergie avec le Programme d'Action pour la Méditerranée (PAM du PNUE), la Commission Méditerranéenne de Développement Durable (CMDD) et d'autres. Cette stratégie doit avoir une influence transversale et servir à l'intégration des questions environnementales dans toutes les politiques
- Il est nécessaire de renforcer le SMAP, d'améliorer ses mécanismes et de lui attribuer les ressources humaines et financières nécessaires.
- Le programme MEDA doit prêter une attention spéciale aux dimensions démocratiques, sociales et environnementales du partenariat.
- Il faut introduire dans les Accords d'Association et dans les activités sectorielles prioritaires du partenariat un contenu environnemental plus important qui prenne en compte son caractère transversal.

Migrations

Les participants demandent à ce que l'immigration prenne une réelle place dans le partenariat euro-méditerranéen. Elle doit être distinguée de l'approche sécuritaire du partenariat et doit être prise en compte dans sa dimension « échanges humains et culturels ». Le rôle important que jouent les migrants et leurs associations doit être pris en compte et valorisé par la mise en place de programmes spécifiques. Les politiques migratoires doivent permettre aux migrants d'être des citoyens et de participer à la vie sociale, économique et politique dans les pays d'accueil. Les participants demandent le soutien pour la mise en place d'espaces de travail permettant à différents acteurs d'échanger, de réfléchir et de mener à bien des projets en commun dans le pourtour méditerranéen.

Culture.

Il n'y a pas de véritable partenariat sans un partenariat culturel significatif lequel implique la liberté de circulation des personnes: à quoi sert de construire un pont si on ne peut pas l'emprunter! Il faut donc mettre fin notamment au système injustifiable des visas de courts séjour.

Il nous paraît décisif de faire du volet social, culturel et humain, le cœur du partenariat euro-méditerranéen, car c'est par la culture que peuvent se bâtir de véritables relations de confiance.

Dans cette perspective, les participants entendent affirmer l'importance de la culture de résistance contre toutes les formes d'oppression.

Ils entendent également souligner la profonde asymétrie des moyens attribués à la culture entre le nord et le sud, ils s'engagent donc à agir pour réduire ces déséquilibres de manière prioritaire.

La mise en œuvre d'un partenariat culturel refondé suppose le lancement de nouveaux programmes régionaux sur la culture, la reprise des micro-actions et la création de nouveaux outils appropriés et légers. Dans ce but, les participants s'engagent à développer les réseaux culturels et à créer des lieux de concertation et d'initiative entre acteurs culturels euro-méditerranéens.

Jeunesse.

Les jeunes représentants des Conseils Nationaux de Jeunesse et ONG de jeunesse de l'Euro-méditerranée présents demandent :

- la reconnaissance de l'éducation non-formelle, de l'éducation à la paix et au développement;
- de créer les conditions de participation de la jeunesse aux décisions au niveau local, régional, national et international;
- la mise en œuvre de politiques de jeunesse telles que définies dans le plan d'action de Braga;
- l'application effective des conventions de sauvegarde et de protection des droits de l'enfant;
- de créer les conditions du développement et du respect du fonctionnement démocratique des organisations de jeunesse;
- de reconnaître et favoriser le développement des initiatives locales et de proximité de la jeunesse et de ses organisations;
- de permettre à tous les jeunes de l'espace méditerranéen, et notamment des Balkans ou de la Libye aujourd'hui exclus du bénéfice des programmes existants en matière de jeunesse;
- la reconnaissance et le soutien aux réseaux de jeunesse existants (Forum Européen de la Jeunesse et Forum Méditerranéen de la Jeunesse);

Ils proposent l'organisation chaque année d'une activité (Festival Méditerranéen de la Jeunesse), permettant aux organisations de jeunesse de renforcer et d'élargir leurs coopérations et leurs partenariats. Cet événement doit permettre le renforcement de la visibilité de leur travail, la création de nouveaux espaces de discussion et d'échanges de pratiques et méthodologie ainsi que les partenariats institutionnels existants.

La mise en œuvre du partenariat.

Concertation.

Les ONG insistent pour que leur soit reconnu le droit d'intervenir sur les 3 volets du partenariat aux plans régional et bilatéral. Elles souhaitent que des dispositifs tels qu'ils sont prévus par l'Accord de Cotonou concernant les rapports avec la société civile puissent réellement s'appliquer à MEDA et participer selon des modalités appropriées aux réunions importantes du Partenariat euro-méditerranéen. Elles soulignent la nécessité de réfléchir sur des mécanismes de médiations dans le cadre euro-méditerranéen.

Information.

Les ONG souhaitent voir disparaître la sous-information chronique des acteurs par un travail pédagogique et didactique s'appuyant sur des supports appropriés. Elles estiment que des actions de formation et de mise à niveau des acteurs ainsi que de renforcement et de structuration de réseaux représentatifs doivent recevoir le plein et entier soutien financier de la Commission européenne et des Etats membres du PEM. Elles souhaitent participer activement à la mise en place du Plan d'information et de communication annoncée par la Commission.

Financements.

Les ONG exigent la relance de la coopération décentralisée et du financement des petits et moyens projets. À cet effet, elles invitent la Commission européenne à mener une réflexion d'ensemble avec la société civile sur la modernisation des moyens et modalités des petites et moyennes opérations. Elles demandent une clarification par les institutions européennes et les Etats membres de l'ensemble des lignes budgétaires pouvant être utilisées dans le cadre euro-méditerranéen.

Les ONG souhaitent avoir la possibilité d'accéder non seulement aux financements régionaux mais aussi aux financements bilatéraux. Elles demandent le respect effectif des critères de démocratie, de développement durable et de lutte contre la corruption prévus dans les accords d'association ainsi que dans le règlement de MEDA II.

Enfin, elles souhaitent que des obligations contractuelles soient imposées pour inscrire la concertation, l'information et la sensibilisation de l'opinion publique dans toutes les actions de partenariat.

Les réseaux ont convenu de poursuivre leur collaboration pour assurer le suivi des recommandations et propositions de cette déclaration.

Ils s'engagent à manifester leur solidarité et leur soutien à tous ceux qui du fait de leur participation au Forum Civil de Marseille auraient des difficultés.

Le Forum Civil considère que seule une volonté politique forte peut permettre une refondation du partenariat euro-méditerranéen. Sans cette volonté, rien n'est possible. Avec elle un nouveau départ peut-être pris.

oOo